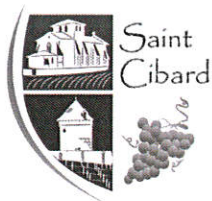


Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mil vingt six****Le trente et un mars à dix-huit heures quarante-cinq minutes****Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 25/03/2026**Date d'affichage : 25/03/2026****Présents** : Mmes PIMBERT Marysette, CORTE Géraldine, JEAN Audrey, ABADE Karine, DESMOUCELLES DIEZ Delphine et Mrs AMOREAU Pascal, JEAN René, GARACH Henri, MORO Thierry, NOBLE Patrick et DUGRAND Patrick.**Absent(s)** :**Excusé(s)** :**Secrétaire de séance : M. René JEAN****En exercice : 11****Présents : 11****Votants : 11****Absent : 0****Excusé : 0**

N°28-2026

OBJET : Travaux traitement des termites.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le bâtiment de la mairie et la salle du Conseil sont envahis par des termites, il est donc crucial de traiter ces bâtiments sans délai.

Monsieur le Maire propose deux devis de l'entreprise ATSO.

- **Un devis concernant un traitement curatif des huisseries pour un montant : 1 848 € TTC**
- **Un devis concernant un traitement curatif du des bâtiments pour un montant : 3000 € TTC**
 - **Plus une maintenance annuelle de 300 € TTC**

Après analyse des différents devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise ATSO relative à un traitement curatif des bâtiments pour un montant de 3000 € TTC, ainsi que la maintenance annuelle de 300 € TTC.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce devis.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance



Le Maire,

